

Ethiopie/Tournée du secrétaire d'Etat américain L'UA et les Etats-Unis tournent la page de la polémique sur les "pays de merde"

AFP

Addis Abeba/Ethiopie

"L'incident appartient au passé", a déclaré le président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat, qui s'est entretenu pendant une heure avec Rex Tillerson.

LE secrétaire d'Etat américain Rex Tillerson a rencontré hier à Addis Abeba le président de la Commission de l'Union africaine (UA), Moussa Faki Mahamat, qui a appelé à tourner la page sur les propos attribués au président américain Donald Trump sur les "pays de merde".

Au cours d'une rencontre d'une heure au siège de l'UA dans la capitale éthiopienne, MM. Tillerson et Faki ont discuté de contre-terrorisme, sécurité, commerce, développement, corruption et conflits.

La visite de M. Tillerson s'inscrivait dans le contexte de la polémique sur les "pays de merde". Donald Trump aurait utilisé cette expression pour qualifier Haïti et des pays africains lors d'une réunion à huis clos mi-janvier, selon plusieurs médias et un sénateur qui y a participé.

Cette déclaration avait suscité un énorme tollé en Afrique, d'autant que M. Trump s'était ensuite défendu dans une formule alambiquée, reconnaissant uniquement avoir utilisé un



Photo : AFP

Poignée de main chaleureuse entre le président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat, et le secrétaire d'Etat américain Rex Tillerson. La polémique sur les "pays de merde" est enterrée.

langage "dur" mais pas ces mots précis.

Mais M. Faki a assuré que cette polémique faisait désormais partie du passé. "J'ai reçu une lettre du président Trump qui m'était adressée et j'en ai parlé à d'autres dirigeants africains. Je crois que cet incident appartient au passé", a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse conjointe.

Cette première tournée africaine de M. Tillerson, qui doit se rendre ce vendredi à Djibouti et au Kenya, puis la semaine prochaine au Tchad et au Nigeria, autant d'alliés des États-Unis dans la lutte contre l'extrémisme islamiste, a été décrite par les analystes comme un "voyage d'écoute", qui ne devrait pas comporter d'annonce majeure.

"L'objectif de ma visite est d'écouter quelles sont les priorités des pays du conti-

nant et de voir où il y a des convergences" avec les positions américaines, a confirmé le secrétaire d'Etat à l'issue de sa rencontre avec M. Faki.

PRIORITE A LA SECURITE. Pour les observateurs, le choix des pays visités par M. Tillerson est le reflet de la volonté des États-Unis de se concentrer avant tout en Afrique sur les questions de sécurité.

Avec M. Faki, il a évoqué le soutien américain aux forces antiterroristes africaines déployées au Sahel ou en Somalie - pays dans lequel les États-Unis ont multiplié les opérations ces derniers mois -, mais aucun nouvel engagement concret n'a été annoncé.

M. Tillerson a estimé que la Mission de l'UA en Somalie (Amisom) était "clairement un exemple de (plusieurs) pays se rassemblant pour

contrer le terrorisme, promouvoir la stabilité et permettre de fournir une aide absolument indispensable".

"Nous n'avons pas encore gagné la bataille en Somalie et nous devons continuer le combat", a-t-il ajouté.

Le déplacement du secrétaire d'Etat a aussi pour objet de contrer la perception que le continent est loin d'être une priorité pour l'administration Trump.

Il a assuré que sa visite était "une indication de l'importance que le continent tient dans l'avenir des États-Unis, tant du point de vue de la sécurité que de l'économie".

A cet égard, il a mis en garde les pays africains contre le risque de dépendance aux investissements chinois, même si les États-Unis "ne tentent en aucune façon de garder hors d'Afrique les dollars investis par la Chine".

M. Tillerson a appelé les pays africains à "considérer les termes de ces investissements", sans quoi ils risquent de "perdre leur souveraineté".

La tournée africaine du secrétaire d'Etat américain coïncide avec celle du ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, en Angola, en Namibie, au Mozambique, au Zimbabwe et en Ethiopie.

La Russie avait proposé aux Américains une rencontre entre les deux hommes en Ethiopie. Mais ceux-ci n'ont pas donné suite, a expliqué M. Lavrov hier au Zimbabwe.

RDCongo-Centrafricaine/Justice

La CPI rejette l'appel de Bemba et ordonne une nouvelle peine

AFP

La Haye/Pays-Bas

LA chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) a rejeté hier l'appel de l'ex-chef de guerre et vice-président de RDC Jean-Pierre Bemba, condamné à un an de prison pour subornation de témoins dans le cadre de son procès pour crimes de guerre, et ordonné une nouvelle peine d'emprisonnement.

L'ancien homme d'affaires de 55 ans avait été condamné en juin 2016 à 18 ans de prison pour une vague de meurtres et de viols commis par sa milice, le Mouvement de libération du Congo (MLC), en Centrafrique, entre octobre 2002 et mars 2003.

Celui qui est surnommé le "Mobutu miniature" avait été reconnu coupable en octobre de la même année

d'avoir corrompu 14 témoins, présenté de fausses preuves et sollicité la déclaration de faux témoignages. Il avait écopé pour cela d'un an de prison et de 300 000 euros (196,5 millions de francs) d'amende.

Les cinq juges de la chambre d'appel de la Cour basée à La Haye ont rejeté les douze motifs d'appel de la défense de M. Bemba et ordonné la révision en chambre de première instance des peines prononcées dans cette affaire de subornation de témoins.

"La chambre d'appel a constaté que la chambre de première instance a commis une série d'erreurs en ce qui concerne les peines prononcées contre M. Bemba, M. Magenda et M. Kilolo", ses co-accusés a déclaré la juge-présidente Silvia Fernandez.

FAUX TEOIGNAGES DEVANT LA COUR. "Dans ces circonstances, la chambre d'appel estime qu'il est ap-

proprié ... d'annuler leur peine et de demander à la chambre de première instance de prononcer de nouvelles condamnations", a poursuivi Silvia Fernandez. L'ex-chef de guerre Bemba, ses avocats Aimé Kilolo et Jean-Jacques Mangenda, ainsi que le député du parti MLC, Fidèle Babala, et le témoin de la défense, Narcisse Arido, avaient versé de l'argent et donné des cadeaux à des témoins ou leur avaient promis une installation en Europe en échange d'un faux témoignage devant la CPI.

Les co-accusés de M. Bemba avaient écopé de peines allant de six mois à deux ans et demi de prison et une amende de 30 000 euros (19,6 millions de francs).

M. Bemba, "condamné sur la base de constatations factuelles qui ne sont pas étayées par des preuves" selon son avocate, Melinda Taylor, avait fait appel du jugement.

La procureure de la CPI, Fatou Bensouda, avait quant à elle fait appel des peines prononcées contre M. Bemba et les autres, les jugeant "disproportionnées" et "manifestement inappropriées", ne "reflétant pas la gravité" des actes. Elle a appelé la Cour à tous les condamner à cinq ans de prison.

Jean-Pierre Bemba a par ailleurs interjeté appel en 2016 de sa première condamnation à 18 ans de prison pour crimes de guerre. Reconnu coupable en vertu du principe de "la responsabilité du commandant", M. Bemba avait été condamné à la peine la plus lourde jamais imposée par la Cour de La Haye.

La défense du Congolais a demandé lors d'une audience publique en janvier à la CPI d'annuler la condamnation en première instance, accusant les juges de "manque d'impartialité".

Sortir Restaurants



Menu du jour 12 000
1 entrée + 1 plat + 1 dessert

Vendredi
Buffet Mix grill et Orchestre
• 19 500 adultes
• 10 000 enfants

Dimanche à partir de 13h
Formule petit déjeuner 10 000

Buffet Familial :
• 24 000 adultes
• 14 000 enfants

Sur place ou emporté : Livraison +2500
Resto ouvert midi et soir et fermé le dimanche soir et le lundi

Tél. : 07 17 17 77 - 05 08 88 88

CASINO CROISSETTE

LE LOUNGE & LES JEUX

HAPPY HOURS
TOUS LES JOURS
de 18h à 21h



publi.com Tél : 04 10 03 91
07 17 34 20